

Réforme de la structure du Collège des médiateurs fédéraux :

MM. Olivier Chastel et Jean-Pierre Malmendier déposent une proposition de Loi visant à supprimer le régime bicéphale chapeautant le Collège des médiateurs fédéraux.



Ce 4 février 2005, les députés Olivier Chastel et Jean-Pierre Malmendier ont déposé à la Chambre des représentants un projet de loi souhaitant qu'à l'avenir l'on institue plus qu'un seul médiateur fédéral en lieu et place des deux médiateurs qui officient actuellement.

Les deux députés réformateurs, inspirés d'une part, par d'autres structures nationales européennes et d'autre part, par certaines de nos institutions, visent avant tout à augmenter substantiellement l'efficacité du Collège des médiateurs fédéraux.

Concrètement, leur proposition consiste en la suppression d'un des deux postes de médiateur fédéral et de le remplacer par un médiateur adjoint censé aider le médiateur fédéral dans sa mission et le représenter le cas échéant.

Il s'agit donc pour MM. Chastel et Malmendier de rationaliser et de rendre davantage lisible une institution dont les statuts contrarient la bonne marche. En effet, aujourd'hui ce sont des raisons linguistiques qui justifient le maintien de deux personnes à la tête du Collège. Or, selon les auteurs de cette proposition, cela complique notablement

L'un et l'autre seront nommés pour un mandat unique de six ans. Ils seront de régime linguistique différent en alternance.

Site internet du Député Olivier CHASTEL : www.chastel.org